



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ISÈRE

Réf : SF  
Dossier suivi par :  
FANJAT Sylvie  
04 76 20 67 17  
sylvie.fanjat@isere.chambagri.fr

Le Président,

Chambre d'Agriculture de l'Isère  
40, avenue Marcelin Berthelot  
CS 92608  
38036 Grenoble CEDEX 2  
Tél : 04 76 20 68 68  
Fax : 04 76 33 38 83  
Email : accueil@isere.chambagri.fr

385 A route de Saint Marcellin  
38160 Chatte  
Tél : 04 76 20 68 68

36 route de Ponsonnas  
38350 La Mure  
Tél : 04 76 20 68 68

3 passage Romain Bouquet  
38110 La Tour du Pin  
Tél : 04 74 83 25 00

15 rue Charles Lindbergh  
ZAC Grenoble Air Parc  
38590 Saint-Etienne de Saint-Geoirs  
Tél : 04 76 93 79 50

27 rue Denfert Rochereau  
38200 Vienne  
Tél : 04 76 20 68 68



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Établissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 18381001900038  
APE 9411Z  
[www.isere.chambres-agriculture.fr](http://www.isere.chambres-agriculture.fr)

**Monsieur le Commissaire enquêteur**  
**Enquête publique unique portant sur la**  
**réalisation d'un demi-échangeur**  
**autoroutier au sud de Vienne sur la**  
**commune de Reventin-Vaugris.**

A Grenoble le 14 mars 2022,

**Objet : Enquête publique unique portant sur la réalisation d'un**  
**demi-échangeur autoroutier au sud de Vienne sur la commune de**  
**Reventin-Vaugris.**

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Dans le cadre de enquête publique unique portant sur la réalisation d'un demi-échangeur autoroutier au sud de Vienne sur la commune de Reventin-Vaugris, nous souhaitons vous rappeler la position de la Chambre d'Agriculture. Pour cela, nous vous joignons nos courriers de juin 2016, et septembre 2020 ainsi qu'un communiqué de Presse de 2017.

La Chambre d'Agriculture a pris acte du choix de la variante "centre compacte" dont l'emprise agricole est "acceptable". Comme expliqué dans notre courrier de 2016, la variante "sud" était en effet beaucoup plus consommatrice de terres agricoles de bonne qualité agronomique.

Pour autant, cette variante "centre compacte" ne sera pas sans conséquence pour l'activité agricole et nous demandons un accès permanent aux parcelles pendant la phase de travaux, un rétablissement des chemins agricoles pour la desserte des parcelles impactées, ainsi qu'un rétablissement des clôtures à bétail. De plus, l'augmentation du trafic routier local risque d'avoir des conséquences sur les voies secondaires utilisées par les exploitants.

Nous avons également noté que ce projet d'échangeur n'entraînerait pas de projet de développement de zones économiques (notamment la zone du Saluant) afin de pérenniser les terres agricoles existantes. D'ailleurs nous souhaiterions que la pérennisation de ce secteur, classé dans le

SCOT comme « *espace agricole stratégique* », soit confirmée par l'établissement d'une ZAP ou d'un PAEN.

La Chambre d'agriculture est également particulièrement attentive à l'aboutissement du projet d'irrigation sur la plaine de Reventin-Chonas co-financé par des collectivités locales, qui garantira aux exploitants une certaine pérennité de leur exploitation. Ce projet constitue une compensation attendue par les exploitants locaux.

Nous vous remercions par avance de la prise en compte de nos demandes et remarques dans le cadre de cette consultation publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de ma considération distinguée.

**Le Président**

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'J' followed by a horizontal line extending to the right.